



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

DECISION DU PRÉSIDENT N°2024-03

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Marché de prestations de maîtrise d'œuvre, Missions de contrôle technique et Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de niveau 2 et 3 pour diverses opérations sur réseaux d'eau et assainissement

- Vu les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,
- Vu la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23/07/2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire,
- Vu la consultation référencée 2023ACPI envoyée pour publication le 25/10/2023,

Le marché est un accord-cadre à bons de commande multi-attributaire alloti :

Lot n°1 : Prestations de maîtrise d'œuvre pour des opérations d'infrastructures courantes (canalisations eau et assainissement et ouvrages annexes), soit en ouvrage neuf soit en réhabilitation.
Montant annuel minimum annuel de 45 000 € HT et maximum de 180 000 € HT.

Lot n°2 : Prestations de maîtrise d'œuvre pour des opérations d'infrastructures plus complexes (réservoirs, ouvrages divers, génie civil, poste de relèvement eaux usées, station de pompages avec bache de reprise...), soit en ouvrage neuf soit en réhabilitation.
Montant annuel minimum annuel de 45 000 € HT et maximum de 180 000 € HT.

Lot n°3 : Missions de CSPS pour des opérations d'infrastructure.
Montant annuel minimum annuel de 5 000 € HT et maximum de 20 000 € HT.

Lot n°4 : Missions de contrôleur technique pour des opérations d'infrastructure.
Montant annuel minimum annuel de 10 000 € HT et maximum de 40 000 € HT.

Chaque lot peut être attribué à 2 entreprises maximum. Les montants ci-dessus seront répartis entre les différents attributaires.

Le Président DÉCIDE :

Article 1 : d'attribuer et signer les marchés suivants :

- LOT 3 : Missions de CSPS pour des opérations d'infrastructure avec :
 - **APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION** située ZAC des Vernèdes 83 480 Puget sur Argens
 - **SAS QUALICONSULT SECURITE** située 32 allée sébastien Vauban 83600 Fréjus.

- LOT 4 : Missions de contrôleur technique pour des opérations d'infrastructure avec :
 - **APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION** située ZAC des Vernèdes 83 480 Puget sur Argens
 - **BUREAU ALPES CONTROLE SAS** située 67 rue d'Ollioules 83140 Six Fours les Plages.

Et de déclarer sans suite les lots 1 et 2, faute de concurrence suffisante et de qualité. L'accord-cadre est abandonné, l'entité adjudicatrice mettra en concurrence à chaque besoin.

Imputation Budgétaire : 2315

Article 2 : En application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Tourrettes, le 12/02/2024

René UGO

Président

